



SARL 25 ans RETRAITE et Carte professionnel immobilier

Par **Morgandetoi**, le **24/06/2013** à **21:55**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je suis gérante Minoritaire d'une SARL (depuis 24 ans) titulaire de la carte prof Âg IMMOBILIER , je souhaite arrêter fin 2013.
Je pouvais percevoir la retraite depuis plus d'un an.
Aujourd'hui , quel est le plus adapté à ma situation , car à priori, carte prof et Sté sont indissolublement liés !
Trésorerie / pas mal!! Comment faire hormis les dividendes?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **trichat**, le **24/06/2013** à **22:33**

Bonsoir,
Vous pouvez céder vos parts à une autre société exerçant la profession d'agent immobilier ou à toute personne ayant les capacités nécessaires à l'obtention de la carte professionnelle et qui est intéressée par le métier d'agent immobilier. L'obtention de la carte est, me semble-t-il, plus liée à la personne qui gère la société qu'à la société elle-même.
Mais vous dites que vous occupez la fonction de gérante minoritaire: qui sont les autres associés et comment envisagent-ils la poursuite de l'activité après votre départ à la retraite?
Pour récupérer la trésorerie, il y a plusieurs solutions: celle que vous donnez (mise en paiement de dividendes), remboursement du capital (si c'est possible compte tenu de son montant) ou la "vendre" en même temps que vos parts (c'est-à-dire que la valeur sera déterminée par la méthode de l'actif net).
Cordialement.